

Conditions générales RAIL&TRAIL

- En inscrivant des participants à un événement de l'organisateur (Office Régional du Tourisme des Ardennes Luxembourgeoises asbl) via l'achat du billet d'entrée et par le simple fait de cet achat, la personne agissante est liée par les présentes conditions générales. Elle engage également les personnes, physiques ou morales, pour le compte desquelles elle agit, c'est-à-dire, l'ensemble des participants qu'elle a inscrit, supposées connaître et accepter les présentes conditions générales dans leur intégralité ainsi que l'entité pour le compte de qui elle agit, qu'elle est supposé représenter valablement.
- La participation à un événement de l'organisateur est admise uniquement après paiement du montant du billet. Les billets ne sont ni remboursables ni échangeables.
- Si l'événement ne peut avoir lieu en raison d'une circonstance indépendante de la volonté de l'organisateur (intempérie, accident, sécurité, ...), aucune restitution de frais d'inscription n'aura lieu. L'organisateur ne peut de surcroît être tenu de rembourser les frais occasionnés par les participants.
- La participation nécessite un état de bonne santé. Le participant déclare satisfaire à cette condition et court sous sa propre responsabilité. L'organisation recommande, en cas de doute, un examen médical sportif préventif auprès d'un médecin.
- Étant donné que le trajet traverse ou longe les voies publiques, le respect du « Code de la Route » est une obligation. Il est interdit de quitter les parcours balisés.
- Un bureau « lost and found » sera établi à Erpeldange-sur-Sûre (Birkelhaff) au stand de l'ORT.
- Toute information personnelle concernant les participants est destinée à l'usage interne de l'organisation. Les données personnelles ne seront pas enregistrées.
- Du fait de sa participation, chaque concurrent autorise l'organisateur à utiliser toute photo ou image concernant l'événement dans le cadre de la promotion de celui-ci.
- L'inscription à une activité organisée par l'organisateur implique, par le simple fait de l'inscription en ligne:
 - Que la personne qui inscrit et les personnes pour le compte duquel il agit renoncent à tout recours à l'égard de l'organisateur, sauf faute grave.
 - Que la personne qui inscrit et les personnes pour le compte desquels il agit garantissent l'organisateur contre toute revendication quelconque de tiers, en relation avec l'activité organisée.
- Il est expressément indiqué que les coureurs participent à la compétition à leurs propres risques et qu'ils sont responsables des dommages qui leur sont imputables. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, d'incident ou d'accident pouvant survenir avant, pendant ou après l'épreuve, à l'exception de sa faute grave. Dans ce cas, la responsabilité de l'organisateur sera limitée par l'étendue de l'intervention de son assureur.



Jean-Paul Nagel
Président